

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.
Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.
Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.
Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Membres invités :

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Assistaient également à la séance :

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget
Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

6. Eau potable :

Présentation du Rapport Annuel du Déléataire (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2017

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégataire d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Déléataire**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service** public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.* »

Ces deux rapports sont donc soumis au Comité Syndical de l'EPTB Vilaine. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2017 sont les suivants :**

Chiffres clé :

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 24 192 072 m³ ;
- Volume facturé aux collectivités clientes : 22 569 220 m³ (+21,5 % par rapport à 2016) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 85 300 m³ ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 94 758 m³, le 08/07/2017 ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	2017	
	Volume (m ³)	%
35	2 646 662	11,73
44	13 662 694	60,54
56	6 259 864	27,74
Total	22 569 220	100

La production 2017 a été la plus forte enregistrée à l'usine depuis sa mise en service en 1972, ce qui s'explique essentiellement par la période de déficit pluviométrique prolongée observée sur le bassin entre juillet 2016 et novembre 2017. L'usine a été fortement sollicitée par certaines collectivités (Carene, Eau du Morbihan) et a pleinement joué son rôle de sécurisation au carrefour de deux Régions et Trois Départements.

- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 10 654 041,48 € H.T ;
 - o Part Déléataire : 3 972 148,97 € H.T ;
 - o Part EPTB Vilaine : 5 888 179,80 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 793 712,71 € H.T ;
- Pour mémoire les recettes 2016 s'élevaient à :
 - o Recette globale : 8 877 025 € H.T ;
 - o Part Déléataire : 3 357 067 € H.T ;
 - o Part EPTB Vilaine : 5 356 702 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 163 256 € H.T ;
- Prix moyen de l'eau livrée : 0,4721 € HT/ m³, soit 56,65 € HT/120 m³ ;
 - o Part EPTB Vilaine : 0,2609 € HT/m³ ;
 - o Part Sepig : 0,1760 € HT/m³ ;

- Part Agence : 0,0352 € HT/m³ ;
- Le prix moyen en 2016 était de 0,4778 € HT/ m³, soit 57,34 € HT/m³ ;
 - Part EPTB Vilaine : 0,2883 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,1807 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,0088 € HT/m³ ;

La baisse du prix moyen au m³ s'explique essentiellement par la forte production 2017, qui a fait baisser le poids relatif des coûts fixes ;

- Rendement des réseaux : 99,5% ;
- Production de boues :
 - 5 484 m³ ;
 - siccité moyenne de 18,8 %, soit 1 027 tonnes de matières sèches.

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 955 prélèvements ont été réalisés, pour 10 904 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). La faible pluviométrie observée sur l'année a eu des conséquences sur la qualité de l'eau brute :
 - Les concentrations ont été globalement inférieures aux valeurs moyennes observées depuis 10 ans pour les paramètres nitrates et phosphore, et plus élevées pour l'ammonium ;
 - On a observé une montée précoce des concentrations en chlorures qui ont conduit à la mise en place de restrictions d'usage à l'écluse d'Arzal dès le mois de mai, pour limiter les intrusions d'eau salée et préserver la ressource potabilisable. Au total, l'écluse a été fermée 49 jours entre le 23 mai et le 19 octobre ;
 - Les concentrations en Carbone Organique Total (COT) ont été globalement plus faibles que les années précédentes : moyenne à 5,7 mg/l avec une pointe à 9,1 mg/l le 28 décembre ;
 - Pour les micropolluants, les analyses spécifiques mensuelles menées par l'exploitant ont mis en évidence en 2017 la présence des molécules suivantes :
 - Pesticides (essentiellement des produits de dégradation), globalement bien éliminés par la filière actuelle, mais pas en totalité dans le cas du métolachlore ESA ;
 - phénols (notamment le Bisphénol A) sur lesquels la filière de traitement actuelle est efficace ;
 - organostanneux (issus des peintures marines) et phtalates (plastifiants). Sur ces derniers, l'élimination par la filière de traitement actuelle est incomplète.
- *Qualité de l'eau traitée* : 452 prélèvements ont été réalisés, pour 8 134 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Aucun dépassement de limite de qualité n'a été constaté par l'ARS. 2 non conformités ont été observées par l'exploitant, au titre de l'autocontrôle, sur le paramètre métolachlore ESA, le 12 mai et le 12 septembre : dans les deux cas, la mesure était de 0,11 µg/l pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 322 prélèvements ont été réalisés, pour 4 611 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité (qui ne prend en compte que le contrôle sanitaire) a été de 98,96 % pour la microbiologie et 100 % pour la physico-chimie. 1 non-conformité a été observée le 11 septembre pour le paramètre entérocoques, au point de livraison de la Croix Volée (Morbihan) : mesure à 1 unité/100 ml, pour une limite de qualité fixée à 0. Ce dépassement n'a pas été confirmé par les analyses complémentaires. Dans le cadre de l'autocontrôle réalisé par l'exploitant, 7 non conformités ont été mesurées sur le paramètre THM (TriHaloMéthanes, sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par réaction du chlore avec des substances organiques naturelles) : maximum mesuré à 121,8 µg/l pour une limite de qualité fixée à 100 µg/l.

Etat de la dette :

- Capital restant dû au 31 décembre 2017 : 8 376 525,00 € ;
- Epargne brute annuelle 2017 : 2 683 874,00 € ;
- Durée d'extinction de la dette à fin 2017 : 3,1 ans.

Compte annuel de résultats :

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Délégué. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2017 un résultat net positif de 277 068 €.**

Restructuration de la filière de traitement de l'Usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique :

Le marché de travaux a été attribué début 2016 au groupement d'entreprises Degremont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,99 M€ HT. La réalisation est programmée sur la période 2016 – 2023 :

- Tranche ferme (2016-2020 – 17,46 M€ HT) : construction d'un double étage décantation /réacteurs au charbon actif en poudre, aménagement de la filière boues, travaux de sécurisation électrique et hydraulique ;
- Tranche conditionnelle (2021-2023 – 4,53 M€ HT) : démolition des filtres à charbon actif en grains, construction d'une bache de contact chlore et de neutralisation finale, mise en place d'un traitement de désinfection aux UV.

Le marché a été notifié en mai 2016. Les travaux ont démarré en janvier 2017. Début octobre 2018, les ouvrages du premier étage de traitement (étape de décantation) ont été mis en service. La démolition des anciens ouvrages abandonnés (pulsators) a commencé à suivre. Elle permettra de libérer les emprises nécessaires à la construction du deuxième étage de traitement (réacteurs à charbon actif en poudre), dont la mise en service, programmée en avril 2020, marquera la fin de la tranche ferme.

Aqueduc Vilaine Atlantique :

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est un projet structurant d'interconnexion (environ 90 km de canalisations de diamètres DN600, DN700 et DN800) qui reliera à terme l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à celle de Villejean à Rennes. Cette liaison de sécurisation interdépartementale pourra fonctionner dans les deux sens. Les deux premières tranches de cette liaison, entre l'usine de Vilaine Atlantique et Bains sur Oust, ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine.

La troisième tranche, entre Bains sur Oust et l'usine de Villejean, est pilotée par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35). Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Safege/Bourgeois début 2014. L'avant-projet finalisé fin 2015, pour un montant de travaux estimé à 30 M€ HT, a été officiellement validé par le Comité Syndical du SMG 35 début 2016.

Les études projet et réglementaire, l'enquête parcellaire et les études de sol ont été engagées en 2016. L'enquête publique a eu lieu fin 2017 et a fait l'objet d'un avis favorable de la part du commissaire enquêteur. La signature du marché de travaux est envisagée pour 2020. Des discussions sont en cours entre l'EPTB Vilaine, le SMG 35 et la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour définir les modalités techniques et financières des futurs échanges d'eau, préalablement au démarrage des travaux.

Révision du périmètre de protection de l'usine :

L'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection de la prise d'eau de l'usine de Vilaine Atlantique date du 28 avril 1970. A la demande de l'ARS, **une procédure de révision a été engagée en 2016.** L'hydrogéologue agréé a rendu son rapport en septembre 2017. L'enquête publique est envisagée pour 2019.

Autres faits marquants :

Un projet de recherche visant à améliorer la connaissance de la diffusion du barrage d'Arzal (via l'écluse) a démarré en 2016 pour une durée de trois ans. Ce projet est piloté par la Saur et réalisé en étroite collaboration avec les équipes de l'EPTB (eau potable, mais aussi système d'information). Il implique, outre la Saur et l'EPTB, une équipe de modélisation de l'Inria (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique), ainsi qu'Imageo, une PME spécialisée dans le développement d'outils innovants de suivi de la qualité des eaux de surface.

L'année 2016 a été consacrée à l'acquisition de données de conductivité (campagnes ponctuelles et mise en place de sondes de mesure en continu) dans un contexte de sécheresse estivale et automnale marquée. Ces données ont permis en 2017 de caler un modèle mathématique en trois dimensions de diffusion de la salinité en amont du barrage d'Arzal, qui lui-même permettra en 2018 de tester différents scénarios de gestion (barrage, prise d'eau, siphons, écluse...) visant à préserver la ressource des entrées d'eau saumâtre.

Le montant global du projet s'élève à 362 000 € TTC sur 3 ans. Il est entièrement financé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (travaux amélioratifs) et a obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%.

Les membres du Comité syndical prennent acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2017.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT